



Résultats du Crédit Agricole Alpes Provence au 30 septembre 2020 Communiqué diffusé le 2 novembre 2020

- Dans un contexte sanitaire sans précédent, le Crédit Agricole Alpes Provence est engagé pour soutenir tous ses clients
- Cette épidémie touche directement l'économie de notre territoire et impacte les résultats de la Caisse Régionale depuis le 1^{er} trimestre 2020
- Un résultat net de 33,1 M€ en baisse de 60,5 % dans les comptes individuels

Le Conseil d'Administration du Crédit Agricole Alpes Provence, réuni le 30 octobre 2020, a arrêté les comptes au 30 septembre 2020.

L'engagement de toute une banque au soutien de ses clients

En M€	30 septembre 2019	30 septembre 2020	% évolution
Encours de collecte	20 933	22 482	7,4%
Encours de crédits	15 482	16 680	7,7%

Depuis le 1^{er} trimestre 2020, l'activité commerciale a été marquée par un fort ralentissement en raison des mesures de confinement liées à la crise sanitaire. Néanmoins, le CA Alpes Provence a poursuivi son rôle de banquier assureur et accompagné ses clients notamment avec les prêts garantis par l'Etat sur l'ensemble de ses territoires.

L'encours consolidé de crédits est ainsi en hausse de +7,7%, tiré par les crédits habitat (+4,2%), les crédits d'équipement (+10%) et les crédits de trésorerie (+39,2%) qui comprennent les encours de Prêts Garantis par l'Etat (PGE). La Caisse Régionale enregistre également une hausse de la collecte (+7,4%), notamment sur la collecte monétaire (+17,1%), les livrets A et LDD (+11,1%), l'Epargne Logement (+1,9%) et l'assurance-vie (+0,6%) auprès de sa clientèle de proximité.

Le CA Alpes Provence a poursuivi le développement de l'équipement de ses clients notamment en cartes bancaires (+2,2%), et en produits d'assurance des biens et des personnes avec un portefeuille de contrats qui progresse de +3,8% à fin septembre 2020.

Dès les premières mesures de confinement, la Caisse Régionale s'est mise en mesure d'accompagner chacun de ses clients tout en assurant la sécurité de ses collaborateurs :

- Octroi de pauses : Plus de 19 500 pauses de mensualités de crédits ont été accordées afin de baisser les charges courantes des entreprises, des professionnels, des agriculteurs et des particuliers
- Distribution de Prêts Garantis par l'Etat : Plus de 530 M€ de crédits ont été accordés depuis le début de la crise. Ces prêts prennent la forme d'un crédit de 12 mois avec la faculté pour l'emprunteur de l'amortir sur une période supplémentaire de 1 à 5 ans. La première année, le taux bancaire est nul (aucun intérêt n'est pris par la Caisse Régionale)
- Octroi d'un geste solidaire envers les professionnels et agriculteurs visant à permettre aux clients assurés détenteurs d'une police multirisque professionnelle ou multirisque agricole avec garantie perte d'exploitation de recevoir un règlement extracontractuel permettant de couvrir une partie de leur perte d'exploitation consécutive à l'épidémie COVID-19 pour un montant total de 3 M€
- Suspension des cotisations liées aux terminaux de paiement électronique

Un résultat net en baisse de 60,5% dans les comptes individuels

En M€	Comptes consolidés IFRS			Comptes individuels FR		
	Sept 2019	Sept 2020	Evolution sur 1 an	Sept 2019	Sept 2020	Evolution sur 1 an
Produit Net Bancaire	329,5	276,1	-16,2%	339,1	290,5	-14,3%
Charges de fonctionnement	-200,6	-191,6	-4,5%	-201,3	-190,2	-5,5%
Résultat Brut d'Exploitation	128,9	84,5	-34,4%	137,7	100,2	-27,2%
Coût du risque	-19,5	-39,5	102,5%	-18,3	-37,5	105,5%
Résultat Net	80,1	24,9	-68,9%	83,7	33,1	-60,5%
Total Bilan	21 166	23 261	9,9%	20 253	22 504	11,1%

Dans les comptes individuels de la Caisse Régionale, le Produit Net Bancaire s'élève à 290,5 M€. Il est en baisse à -14,3%.

Dans un contexte de taux durablement bas, le PNB d'intermédiation (-6,2%) est toujours pénalisé par les réaménagements accordés à nos clients en 2019. La dynamique commerciale, avec la conquête et l'augmentation de l'équipement de nos clients, permet de limiter la baisse du PNB issu des commissions des produits et services à -1,1%.

Suite à la décision de Crédit Agricole SA de mettre en réserve l'intégralité du résultat de l'exercice 2019, pour se conformer à la recommandation de la Banque Centrale Européenne du 27 mars, la Caisse Régionale n'a pas bénéficié en 2020, de la distribution de dividendes de SAS Rue la Boétie (plus de 34 M€ sur l'exercice précédent) et de Sacam Mutualisation (plus de 7M€ en 2019).

Dans ce contexte sanitaire et financier, la Caisse Régionale a mis en place un plan de réduction de charges de fonctionnement (-5,5%).

Le résultat brut d'exploitation affiche une baisse à -27,2% par rapport à septembre 2019.

Sur le plan des risques crédit, le taux de créances douteuses et litigieuses s'établit à 1,84% contre 1,90% au 31 décembre 2019 et le CA Alpes Provence maintient ses efforts de provisionnement en matière de risques crédit.

D'autre part, dans un contexte de dégradation forte de l'économie du territoire, la Caisse Régionale a augmenté ses couvertures par le biais des provisions non affectées de 10,8 M€ pour les porter à 140,7 M€.

Après prise en compte de la charge fiscale, le Résultat Net individuel s'élève à 33,1 M€ en baisse de 60,5%.

Les comptes consolidés en normes IFRS intègrent les résultats des entités consolidées ainsi que les retraitements propres aux normes IFRS.

Le Produit Net Bancaire baisse de 16,2%. Au-delà des points évoqués ci-dessus, celui-ci enregistre les retraitements liés aux opérations de couverture et l'impact de la variation de juste valeur sur les OPCVM.

La contraction des charges de fonctionnement est plus limitée du fait du retraitement en IFRS de la norme IFRIC 21 relative aux impôts et taxes.

Le Résultat Net part du groupe aux normes IFRS s'élève à 24,9 M€ au 30 septembre 2020, en baisse de 68,9 % par rapport au 30 septembre 2019.

Une structure saine et solide dans un contexte économique dégradé

La Caisse Régionale a constitué un bilan de liquidité solide permettant de répondre aux besoins de financement de ses clients. Le ratio de liquidité Bâle 3 (LCR) s'élève à 137,9 % au 30 septembre 2020.

Conjugué à un ratio CET1 de 17,9% au 30/06/2020, niveau largement supérieur aux exigences réglementaires, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Alpes Provence aborde ce contexte inédit avec une assise de solvabilité extrêmement solide.

Le certificat coopératif d'investissement (CCI)

Après un détachement de dividende de 3,74 €, le Certificat Coopératif d'Investissement Alpes Provence se valorisait à 79,4 € au 30 septembre 2020

Perspectives

Dans un contexte de crise sanitaire et économique, le Crédit Agricole Alpes Provence, Banque Coopérative, accompagne chacun de ses clients dans ces moments difficiles. Toutes les équipes de la Caisse Régionale sont mobilisées pour soutenir l'économie du territoire et limiter l'impact de cette crise sanitaire.

La Caisse Régionale, au côté de ses clients, met en place des mesures fortes permettant d'atténuer les effets de cette crise et finance largement les acteurs du territoire.

Fidèle à ses valeurs, l'Assemblée Générale de la Caisse Régionale a attribué 3% du bénéfice distribuable répartis entre :

- la Fondation du Crédit Agricole Alpes Provence qui accompagne des projets dans les domaines de l'éducation, de la culture, de la santé, du patrimoine et de la recherche,
- CAAP INNOV ECO, fonds de dotation pour le soutien au développement et à l'innovation économique sur ses territoires,
- Ainsi que des actions conduites sur le territoire dans le cadre de notre « Pacte Coopératif Territorial », à dimension sociétale et environnementale.

L'épidémie de Covid-19 a des impacts négatifs marqués sur l'économie régionale et mondiale. Ces conséquences ont un effet direct sur l'activité et les résultats des contreparties des banques et par ricochet les banques elles-mêmes.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Alpes Provence, qui participe aux mesures de soutien annoncées par le Groupe Crédit Agricole pour ses clients entreprises et particuliers pendant la crise, et qui est engagée dans les mesures annoncées par les pouvoirs publics, constate des impacts sur ses revenus, sur son coût du risque, sur le résultat ainsi que sur la valorisation de ses placements et participations. L'ampleur et la durée de ces effets sont difficiles à déterminer à ce stade.

NYSE Euronext Paris - Eurolist compartiment C - ISIN : FR0000044323
Responsable de l'Information Financière : Jérôme VUILLEMOT (Directeur Financier)
E-mail : jerome.vuillemot@ca-alpesprovence.fr

L'ensemble des informations réglementées sont disponibles sur le site internet www.ca-alpesprovence.fr